

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7417 SÉANCE DU 29 mai 2023

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial (Absent)
Tina Durand	Secrétaire

**ADJUDICATION DE CONTRAT- CONSTRUCTION D'UN HUIT
LOGEMENTS SUR LA RUE WAHTA'**

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) a sollicité du financement auprès de Services Autochtones Canada (SAC) pour plusieurs projets, dans le cadre des programmes «Initiative logement 2021-2024» et « Gestion des biens » en ce sens la résolution #7268 a été adoptée le 22 février 2022;

Attendu que le CNHW a soumis à SAC son projet de construction d'un édifice (le «Projet») de huit logements communautaires sur la rue Wahta' et que SAC a officiellement autorisé un budget de 1 968 789 \$ pour la réalisation du projet;

Attendu que le Projet représente un investissement estimé à 1 968 789 \$ incluant 10% de contingence de construction et les honoraires professionnels;

Attendu qu'en vertu de la Politique d'approvisionnement en biens et services du Conseil de la Nation huronne-wendat (la «Politique»), tout engagement de plus de 100 000 \$ relève de l'autorité exclusive du CNHW;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mai 2023 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7417 SÉANCE DU 29 mai 2023

**ADJUDICATION DE CONTRAT- CONSTRUCTION D'UN HUIT
LOGEMENTS SUR LA RUE WAHTA**

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane Picard, **appuyé** par le Chef familial Carlo Gros-Louis, et **résolu** :

- **Que** le Conseil de la Nation huronne-wendat s'engage à satisfaire aux conditions établies par Services Autochtones Canada pour pouvoir bénéficier de la subvention et consent donc:
 - **D'**octroyer le contrat de construction au plus bas soumissionnaire conforme, et ce, selon la politique d'appel d'offres;
 - **De** mandater le Chef responsable de la direction des Services techniques et Infrastructures, M. Daniel Sioui, à signer le contrat pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat;
 - **De** respecter les exigences environnementales;
 - **De** mandater le directeur des Services techniques et Infrastructures à suivre l'avancement des travaux et à autoriser les décomptes progressifs de l'entrepreneur et des professionnels.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mai 2023 Résolution adoptée à
l'unanimité


SECRÉTAIRE
TINA DURAND